



Infos

Communales



Trimestriel numéro 22

Décembre 2025



Chemin de mobilité douce entre la Place Abbé Goffinet et la rue des cités à Musson

Éditorial

Nous voilà déjà à la fin de l'année, un moment où le temps semble s'accélérer et où les mois passent à une vitesse fulgurante.

Qui dit fin d'année dit mise en place des budgets pour l'année à venir, un pas essentiel pour avancer dans tous nos projets et continuer à œuvrer pour le bien-être de notre commune.

Cependant, il est important de reconnaître que la conjoncture économique actuelle n'est pas réjouissante. Nous faisons face à une période marquée par de grandes incertitudes et par des nouvelles mesures gouvernementales qui, sans aucun doute, auront des répercussions à des niveaux différents chez plusieurs d'entre nous.

Nous nous engageons à faire tout notre possible pour limiter les impacts directs de cette situation sur les citoyens mussonnais. Nous continuerons d'écouter vos préoccupations et d'adapter nos actions afin de soutenir les plus vulnérables et de maintenir la qualité des services que nous mettons en place.

D'importants travaux ont lieu dans notre commune depuis quelques années, travaux planifiés et réalisés pour améliorer et sécuriser toutes nos rues. Des budgets importants y sont affectés. Ces travaux sont malheureusement aussi l'occasion de constater l'indiscipline incroyable de certains automobilistes : franchissement des panneaux d'interdiction, excès de vitesse généralisés sur les routes de déviations, comportements dangereux... certains ont été verbalisés mais pas tous. C'est réellement lamentable de constater ces comportements antisociaux et très dangereux pour quelques minutes de différence de parcours...

Réfléchissez-y et adoptez des comportements pour la sécurité de tous.

Terminons par une note positive en regardant les lumières scintillantes qui illuminent nos rues et l'esprit de fête qui s'installe progressivement.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà d'agréables préparatifs et de belles fêtes à venir.

Pour le Collège communal,

Sylvie GUILLAUME
Bourgmestre



Sommaire

P. 2	Éditorial
P. 3	Commémorations et infos pratiques
P. 4	Collecte des sapins de Noël et Appel à vous
P. 5	Facturation électronique
P. 6	Mobilité - réseau Points-Noeuds
P. 7	Environnement : inondations - guide d'auto-diagnostic
P. 8	Jeunesse : Stages d'automne
P. 8	Sport : Mini-stage de badminton
P. 9	Énergie : remplacement de la chaudière
P. 10-11	Énergie : nouveaux tarifs ORES
P. 11	Manifestation : nouveau site web pour déclarer votre évènement
P. 12	Travaux
P. 13	Santé : Formation DEA et RCP
P. 14	Aînés : retour sur le CCPA et le Dîner des aînés
P. 15	Agenda

Infos communales de décembre 2025

1, place de l'Abbé Goffinet
6750 Musson

Editeur responsable
Commune de Musson

Imprimeur
Imprimerie Michel Frères Sprl

Collège Communal
La Directrice Générale : Coralie Roskam
La Bourgmestre : Sylvie Guillaume
Les Échevin(e)s : Christopher Bonnier,
Nathalie Heyard et Daniel Guebels
La Présidente du CPAS : Maria Vitulano

Commémorations

COMMÉMORATIONS DE FIN DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE 1914-1918

Le 11 novembre dernier, nous nous sommes réunis dans les villages de Signeulx, Mussy-la-Ville et Musson pour commémorer la fin de la Première Guerre mondiale, il y a 107 ans exactement.

Le 11 novembre 1918 a mis un terme aux hostilités entre les grandes puissances européennes et leurs alliés : une guerre d'une ampleur jusque-là inconnue qui a coûté la vie à des millions de soldats et de civils, et a profondément bouleversé nos sociétés.

La signature de l'armistice a symbolisé l'espoir d'un retour à la paix, à la reconstruction, à la vie. Mais elle portait aussi le poids de la mémoire, du deuil et des cicatrices.

Il est important de se souvenir non seulement des grandes batailles et des stratégies, mais aussi du vécu des populations civiles : des familles séparées, des villages détruits, des

champs abandonnés, des bâtiments rasés.

Se souvenir, c'est honorer ceux qui ont souffert et ceux qui ont donné. Se souvenir, c'est aussi prendre conscience de la paix dont nous jouissons aujourd'hui et qui n'est jamais garantie.

Pensons à tous ceux, soldats ou civils, de nos villages ou d'ailleurs, qui ont payé le prix de la guerre.

Que notre mémoire soit un phare qui éclaire notre chemin vers un monde meilleur, un monde où la paix règne en maître.

Un merci chaleureux à la FNC section locale de Musson, aux porte-drapeaux, aux enfants du Conseil Communal des Enfants, à tous les autres enfants et à toutes les personnes présentes lors de ces cérémonies.



Infos pratiques

L'administration communale sera fermée les jours suivants :

- Jeudi 25 décembre 2025
- Vendredi 26 décembre 2025

- Jeudi 1er janvier 2026

Collecte de vos sapins de Noël

Début de l'année 2026, la commune de Musson proposera à tous ses citoyens le ramassage de leur sapin de Noël.

Cette action ne concerne que les sapins naturels coupés et sans décoration.

Nous vous informons que la collecte des arbres de Noël se tiendra :

- **8 janvier** pour les villages de Musson et Baranzy.
- **9 janvier** pour les villages de Gennevaux, Willancourt, Signeulx et Mussy-la-ville.

Il vous suffira de placer votre sapin sur le trottoir ou au bord de votre propriété **dès 8 h du matin les 8 et 9 janvier prochains.**

Veuillez noter que les sapins mesurant plus de deux mètres de haut devront être coupés à mi-hauteur.

Merci d'avance pour votre compréhension.



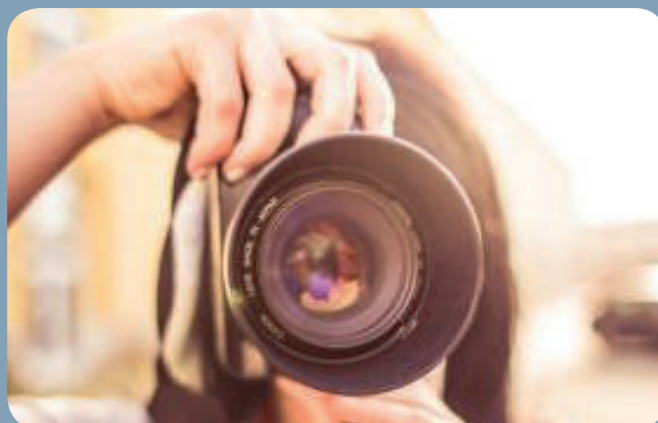
Appel à vous

Nous avons constaté avec plaisir que beaucoup d'entre vous partagent des photos superbes de notre commune sur les réseaux sociaux. Afin de mettre en lumière votre regard unique sur notre environnement, le Collège communal souhaiterait publier certaines de ces photos en couverture du bulletin communal ou sur notre site internet.

Les photos retenues seront choisies en fonction de leur lien avec la saison et l'atmosphère lumineuse qu'elles dégagent. Nous vous invitons à envoyer vos photos de paysages, en format JPEG (minimum 250 DPI) et en mode portrait, qui ont particulièrement attiré votre attention et votre admiration.

Nous vous remercions de partager votre talent et votre savoir-faire avec nous.

Vous pouvez dès à présent envoyer vos images libres de droits à l'adresse mail suivante : ingrid.heintz@musson.be



Facturation électronique

À PARTIR DU 1ER JANVIER 2026, LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE STRUCTURÉE ENTRE ENTREPRISES DEVIENT OBLIGATOIRE EN BELGIQUE

En quoi consiste cette obligation ?

Dès le 1er janvier 2026, toutes les entreprises belges assujetties à la TVA devront échanger des e-factures structurées via le réseau Peppol. L'envoi de factures papier ou en PDF ne sera plus autorisé pour les transactions entre entreprises.

Qui est concerné et quand entre-t-elle en vigueur ?

Cette obligation prend effet le 1er janvier 2026 et s'applique à presque toutes les entreprises belges assujetties à la TVA, quel que soit leur secteur ou leur taille.

Qu'est-ce qu'une e-facture structurée ?

Il s'agit d'une facture créée, envoyée et reçue dans un format numérique structuré. Cela permet l'intégration et le traitement automatisés des données dans les logiciels comptables et ERP du destinataire. Les factures PDF ne contenant pas de données structurées, elles ne sont pas considérées comme des e-factures structurées.

Comment envoyer et recevoir correctement des e-factures structurées ?

Cela est possible uniquement via un logiciel compatible avec le réseau Peppol.

Consultez votre comptable ou fournisseur de logiciels. Une liste des solutions adaptées est disponible via le lien suivant : <https://efacture.belgium.be/fr/article/solutions-logicielles-pour-lenvoi-la-reception-et-le-traitement-des-factures-electroniques>.

Existe-t-il des mesures d'accompagnement ?

Oui, deux mesures fiscales sont prévues pour aider les PME et les indépendants à couvrir les coûts des adaptations techniques.

Préparez-vous à la facturation électronique obligatoire sur : <https://efactuur.belgium.be/fr>



LA FACTURATION CHANGE, ET VOUS ?

Simple et efficace, dès 2026 tous les assujettis à la TVA devront facturer via la facturation électronique structurée.



Scannez le QR code et préparez vous sur efacture.belgium.be

economie Service Public Fédéral FINANCES e-facture .be

Mobilité

DÉCOUVREZ LE NOUVEAU SITE WEB DU RESEAU POINTS-NOEUDS

Le réseau Points-Nœuds de la Province de Luxembourg dispose désormais de son site internet officiel.

Ce nouvel outil en ligne est spécialement conçu pour les amateurs de découvertes touristiques à vélo, qu'ils soient cyclistes occasionnels ou passionnés par les itinéraires doux.

Le site propose des balades thématiques idéales pour des sorties en famille et au cœur de la nature. Il intègre également un planificateur en ligne d'itinéraire facile à utiliser, permettant de préparer ses excursions en quelques clics. Un formulaire de signalement est à disposition pour recueillir les retours des utilisateurs et améliorer continuellement l'expérience sur le terrain, garantissant ainsi la qualité du réseau.

Vous y retrouverez aussi les partenaires labellisés « **Bienvenue vélo** » ainsi que toutes les actualités liées au réseau cyclable.

Ce projet est porté par la Fédération Touristique de la Province de Luxembourg, avec la volonté de faciliter l'organisation de vos escapades à deux roues tout en mettant en valeur le patrimoine local.

Devenez parrain-marraine

Aidez-les à préserver un réseau cyclable de qualité en devenant parrain-marraine d'un tronçon. Votre mission ? Vérifier le balisage deux fois par an et signaler d'éventuels problèmes. Une manière simple et utile de contribuer à l'entretien du réseau, tout en profitant de belles balades!



Site officiel : <https://velo.province.luxembourg.be/fr>

Parrainage : <https://velo.province.luxembourg.be/parrainage>

Environnement

INONDATIONS : UN GUIDE D'AUTODIAGNOSTIC POUR VOTRE HABITATION DISPONIBLE DÈS MAINTENANT !

En Wallonie, près d'une personne sur trois est exposée à une inondation par débordement ou ruissellement⁽¹⁾. Il est donc essentiel d'analyser son environnement pour mieux anticiper les risques auxquels son habitation et ses proches pourraient être confrontés.

Les Contrats de Rivière et le SPW ont dans ce but développé un **guide d'autodiagnostic** pour que le citoyen puisse identifier les points faibles de son habitation et mettre en place des aménagements préventifs. Que ce soit pour empêcher l'eau d'entrer ou, lorsque ce n'est pas possible, pour limiter les dégâts.

Et **même si vous n'êtes pas directement exposé aux inondations, vous pouvez agir**. Car l'eau de pluie tombe chez tout le monde, et chacun peut contribuer à limiter les dégâts en aval.

Comment ?

En **infiltrant l'eau de pluie** là où elle tombe, autour de sa maison et dans son jardin, via des revêtements **perméables** (herbe, graviers, pavés drainants...) et en **la temporisant** afin qu'elle s'écoule plus lentement (noues, mares, citernes de rétention...), en **entretenant les systèmes d'écoulement des pluies** (gouttières, caniveaux, drains...) ...

L'idée est de respecter au maximum le trajet naturel de l'eau, afin de ne pas aggraver la situation chez les voisins. Certains aménagements doivent aussi être réfléchis et calibrés par des professionnels.



Un enjeu collectif

Cette réflexion d'analyse et d'aménagement face aux inondations est aussi importante dans son ensemble car toute modification des sols sur les plateaux a automatiquement une incidence sur les vallées.

Les différents acteurs du territoire wallon, SPW, Provinces, Communes... ont bien conscience du rôle à jouer dans les futurs aménagements urbains, ruraux et fluviaux afin d'agir au mieux selon la zone considérée : infiltrer et stocker l'eau en amont, puis diriger et affaiblir son cours jusqu'à finalement l'évacuer et protéger en aval. Différentes solutions sont ainsi mises en place afin de minimiser les risques au maximum : mesures urbanistiques, plantation de haies, reméandratons de cours d'eau, création de zones de rétention d'eau, de bassin d'orage...

Les possibilités sont nombreuses pour rendre notre milieu de vie résilient et considérer les cours d'eau comme des éléments vivants du territoire, pas seulement comme des agréments paysagers.

(1) 31% de la population est exposé à un aléa d'inondation par débordement ou ruissellement, exposé de Jacques Teller, LEMA ULiège, formation UVCW du 6 avril 2025.

Le guide est disponible en ligne :

https://ediwall.wallonie.be/guide-d-autodiagnostic-de-mon-habitation-face-aux-inondations-forces-faiblesses-et-protection-de-mon-habitation-2025-135814?sku=135814_0.

Jeunesse

DES STAGES HAUTS EN COULEURS PENDANT LE CONGÉ D'AUTOMNE

Durant les congés, les stages ont permis à plus d'une centaine d'enfants de vivre deux semaines riches en découvertes et en créativité.

La première semaine, sous un doux air d'automne, les enfants ont pu explorer, cuisiner, bricoler et s'amuser tout en profitant des merveilles de la saison. Ils ont eu l'opportunité d'exprimer leur créativité au travers d'activités artistiques diverses et variées.

La seconde semaine, les plus petits ont également vécu des activités riches en découvertes sur le thème de l'automne. Les plus grands se sont déchainés sur la thématique d'Halloween. Petits sorciers, chasseurs de fantômes et monstres en tous genres se sont invités lors des activités prévues par les animateurs.

Entre activités artistiques, jeux de coopération et moments de détente, chacun a trouvé sa place et a pu exprimer sa créativité.

Un congé d'automne bien rempli, placé sous le signe de la nature, de la terreur d'Halloween et surtout de la bonne humeur.



Sport

MINI-STAGE BADMINTON

Le Centre Sportif et Culturel de Musson organise un mini-stage de badminton **le lundi 29 et mardi 30 décembre 2025 de 10h à 12h** pour les enfants entre 8 et 14 ans. Attention le nombre de places disponibles est limité à 15.

Tarif forfaitaire pour les 2 demi-journées

- 6€ pour les Mussonnais
- 10€ pour ceux qui n'habitent pas la commune

A prévoir

- une tenue et des chaussures de sport
- une bouteille d'eau

Renseignements

stages.communaux@musson.be

Inscription

- pour les familles de la commune de Musson du lundi 15/12 à 12h au dimanche 28/12 à 20h
- Pour toutes les autres familles : du jeudi 18/12 à 12h au dimanche 28/12 à 20h
- via <https://mussonguichet-citoyen.be>

Besoin d'aide

www.musson.be/actualites/e-guichet-musson-2.pdf

Énergie

REEMPLACEMENT DE CHAUDIÈRE

La biomasse, une énergie renouvelable à la portée de (presque) tout le monde !

- La biomasse, c'est une matière d'origine organique.
- La production naturelle de matière première se fait sur quelques années et absorbe le CO₂ qui sera émis lors de sa combustion.
- Pour le particulier, elle se présente généralement sous la forme de bûches (produits à partir d'arbres non utilisables pour faire des planches) ou de pellets (sous-produits de la production de bûches et de planches).
- Son utilisation nécessite :
 - o une chaudière à bûches (nécessitant des interventions 1 à 2x/jour),
 - o ou une chaudière à pellets, permettant une gestion semi-automatique, voir entièrement automatique.
- Elle produit du chauffage et/ou de l'eau chaude en s'adaptant parfaitement à votre installation existante (en remplacement d'une chaudière à mazout par exemple).
- Pour une efficacité réelle, il faut choisir un appareil et un combustible de qualité.



Avantages	Inconvénients
Source renouvelable d'énergie présentant un bilan CO ₂ neutre (pour autant que la forêt dont la biomasse est issue soit gérée durablement)	Installation plus volumineuse et prévoir de la place pour le stockage du combustible (+ 2 ans de séchage pour les bûches)
Maintient et développe une activité économique rurale locale	Manutentions nécessaires : vidange périodique du bac à cendre (idéal pour les potagers et les plantes !), remplissage de la chaudière (dépend du degré d'autonomie souhaitée)
Valorise les résidus/sous-produits de l'industrie du bois	
Combustible présentant un prix plus stable et abordable que les produits pétroliers	
Diversifie les sources d'approvisionnement en énergie	Installation généralement plus chère à l'achat
Avec les appareils performants, combustion de très bonne qualité grâce à des paramètres finement gérés	

Un tiers du territoire de la Wallonie est boisé ! C'est pourquoi le Service public de Wallonie, mais aussi plusieurs communes et la Province de Luxembourg, encouragent l'utilisation de la biomasse au moyen de primes (cumulables entre elles, dans certains cas). Renseignements aux Guichets Énergie.

NB : Quel que soit le système choisi (bûches ou pellets), il doit être dimensionné correctement, correspondre aux besoins de votre bâtiment et être installé par un entrepreneur ayant l'accès à la profession de chauffagiste. Une attention particulière doit être donnée à l'évacuation des fumées de combustion par la cheminée. L'entretien et le ramonage se feront annuellement.



Bureau d'Arlon
Rue de la Porte Neuve, 6700 Arlon
Tél : 063/21.35.30
Guichetenergie.arlon@spw.wallonie.be
Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h
ou
sur rendez-vous

Permanences sur rendez-vous :
Martelange : 2ème jeudi du mois (15h00-18h00)
Aubange : 3ème jeudi du mois (13h30-16h30)
Rossignol : 4ème jeudi du mois (13h30-16h00)
Energie.wallonie.be

Énergie

LES TARIFS DE DISTRIBUTION 2026

En 2026, les tarifs de distribution d'électricité évoluent en Wallonie.

Trois formules seront proposées aux clients qui ont une puissance de raccordement inférieure à 56 kVA :

- Le tarif **monohoraire** inchangé,
- le tarif **bihoraire** avec de nouvelles plages horaires,
- le nouveau tarif **Impact**. Chacun offrant des avantages différents, en fonction de vos habitudes de consommation.

Retrouvez les infos sur :

<https://www.ores.be/comprendre-ma-facture/tarifs-distribution-2026>

LE 1ER JANVIER 2026, LE BIHORAIRE CHANGE D'HORAIRE !

A partir du 1er janvier 2026, une nouvelle plage d'heures creuses sera disponible chaque jour entre 11h et 17h avec un même fonctionnement sur l'ensemble des 7 jours. Le week-end suit désormais les mêmes règles que celles de la semaine.



Le changement vers les nouvelles plages du bihoraire est automatique, vous ne devez rien faire ! Que vous ayez un compteur électromécanique ou un compteur communicant (digital), le changement sera opéré à distance par votre gestionnaire de réseau.

Seules les personnes ayant demandé la désactivation de la fonction communicante de leur compteur digital seront contactées par leur gestionnaire de réseau.

Pourquoi les plages du tarif bihoraire vont-elles changer ?

<https://www.cwape.be/node/141#le-bihoraire-change-dhoraire>

<https://www.ores.be/comprendre-ma-facture/bihoraire>

Énergie

IMPACT, UN NOUVEAU TARIF POUR LES CONSOMMATEURS FLEXIBLES

Avec Impact, le tarif de distribution de l'électricité varie selon trois plages horaires. Il s'adresse aux clients qui ont une puissance de raccordement inférieure à 56 kVA et équipés d'un compteur communicant.



Les plages horaires du tarif Impact :

- Les périodes ECO (€), à savoir les moins chères, se trouvent entre 1h et 7h du matin ainsi qu'entre 11h et 17h.
- Les heures MEDIUM (€€), de 7h à 11h ainsi que de 22h à 1h du matin.
- Les heures PIC (€€€) qui se situent entre 17h et 22h.

Le tarif Impact vous encourage à déplacer certaines consommations très énergivores, comme la recharge d'un véhicule électrique, vers des plages horaires où le réseau est moins sollicité. Grâce à un tarif nettement plus avantageux à ces moments-là, vous réduisez votre facture tout en soulageant le réseau.

Retrouvez les infos sur : <https://www.ores.be/comprendre-ma-facture/impact>

Pour aller plus loin :

<https://www.renouvelle.be/fr/electricite-une-tarification-incitative-des-2026-en-wallonie/>
<https://www.cwape.be/sites/default/files/cwape-documents/2024.07.1513.5>

Manifestations

NOUVEAU SITE WEB POUR DÉCLARER VOTRE ÉVÈNEMENT

Bonne nouvelle pour les organisateurs d'événements, le nouveau formulaire pour solliciter une autorisation ou déclarer un événement à la commune est désormais disponible en ligne, sur le site officiel du Gouverneur de la Province de Luxembourg (www.gouverneur-luxembourg.be/declarer-un-evenement).

Pourquoi utiliser ce nouveau formulaire en ligne ?

- il est simple et rapide à compléter,
- il permet la centralisation des dossiers pour un meilleur suivi,
- il offre une meilleure coordination entre organisateurs, communes et services de secours,
- il est accompagné d'une FAQ qui répondra à vos questions concernant la sécurité de votre événement.



Nous tenons également à vous rappeler qu'à l'exception des événements privés qui n'ont pas d'impact sur le domaine public et des activités des clubs et associations en lien avec leur objet principal dans leurs lieux habituels, un formulaire de déclaration doit être rempli **obligatoirement** pour tout autre événement et **transmis à l'administration communale 60 jours avant la date de l'événement**.

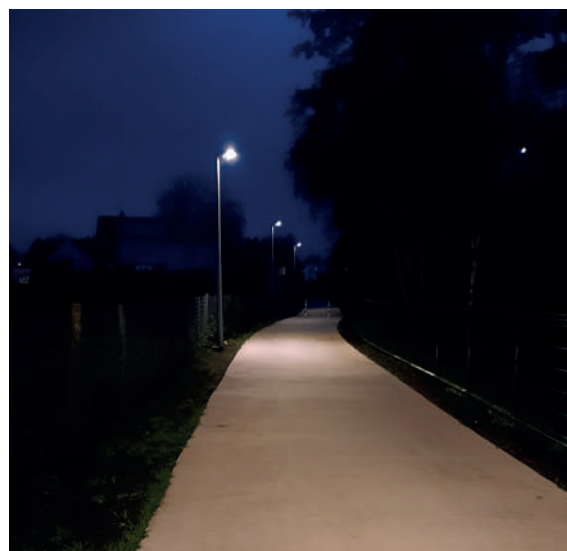
Bon à savoir : vous pouvez bien sûr continuer à utiliser la version Word (disponible sur notre site internet sous «service communal/Manifestations»).

Travaux

MUSSON - CHEMIN DE MOBILITÉ DOUCE ENTRE LA PLACE ABBÉ GOFFINET ET LA RUE DES CITÉS

Les travaux sont terminés.

Un éclairage intelligent permet de bénéficier de luminaires qui éclairent à 10% de leur intensité et s'allument à 100% au passage d'un piéton ou d'un cycliste.



ROUTE BARANZY - GENNEVAUX



Les travaux sont terminés.

Le revêtement en hydrocarboné a été remplacé.

Un plateau en pavés avec rétrécissement de la chaussée a été installé côté Baranzy. La priorité est donnée aux véhicules sortant de Baranzy vers Gennevaux.

MUSSY - MODERNISATION DES RUES ETIENNE LENOIR ET DE LA HAIE DE DIEU

Les travaux ont débuté par le remplacement d'un tronçon d'égouttage à hauteur du cimetière sur une longueur de 100 mètres.

L'entreprise est occupée actuellement au remplacement de la conduite de distribution d'eau avant la réfection complète de la voirie.

Pour tous renseignements, vous pouvez prendre contact avec le responsable de l'entreprise au 0476/97.04.83 (mdelperdange@lambert-freres.be) ou avec l'échevin des travaux au 0485/74.53.50 (daniel.guebels@gmail.com).



Santé

LA COMMUNE DE MUSSON ORGANISE DES FORMATIONS POUR «SAUVER UNE VIE» !

Votre administration communale de Musson a organisé 2 séances de formation avec **l'ASBL Lux Rescue Team**.

L'objectif principal était de maîtriser les premiers gestes d'urgence en milieu sportif.

Lors de ces 2 formations, nous avons par conséquent donné la priorité aux associations et clubs sportifs de notre territoire.

Cette année, **24 participants** (responsables de clubs, entraîneurs et affiliés) se sont formés pour acquérir les bons réflexes face à une victime en détresse respiratoire ou en arrêt cardiaque.

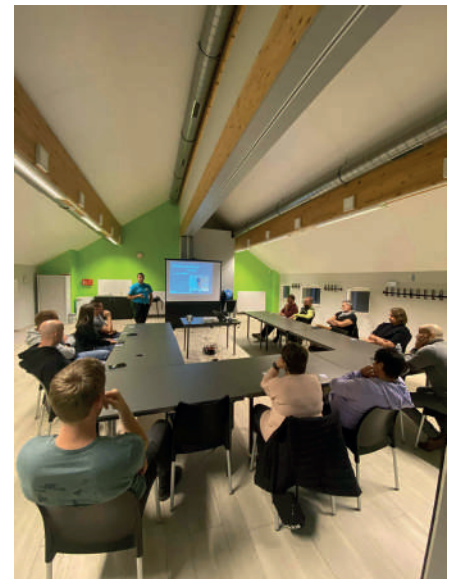
Suite aux explications théoriques de notre secouriste agréé, chaque participant a eu l'occasion de mettre en pratique ses nouvelles connaissances sur un mannequin pour réaliser une vraie Réanimation Cardio Pulmonaire (**RCP**) et manipuler un Défibrillateur Externe Automatique (**DEA**).

Au terme de ces formations, nous pouvons être rassurés sur la qualité de nos secouristes en herbe ... un quasi sans faute pour chacun d'entre eux !

Merci et bravo aux participants qui ont osé se mettre en situation.

Nous avons également fortement apprécié la présence de toutes les générations parmi les participants. Il était remarquable d'avoir de jeunes adolescents aux côtés d'adultes tous conscients de l'importance d'apprendre les gestes qui sauvent une vie.

Nous remercions chaleureusement Tanguy, formateur et secouriste de l'ASBL Lux Rescue Team pour sa disponibilité, pédagogie et passion.



Et n'oubliez pas ces 2 citations mises en avant par notre formateur :

- Face à une victime en arrêt cardio-respiratoire, chaque seconde compte !
- Ceux qui savent... sauvent... Parce que la pire des actions, c'est l'inaction !

Aînés

CONSEIL CONSULTATIF PROVINCIAL DES AÎNÉS (CCPA)

Le CCCA (Conseil Consultatif Communal des Aînés) de la commune de Musson est représenté au niveau du CCPA (Conseil Consultatif Provincial des Aînés). Une équipe dynamique et attentive aux besoins de nos aînés !

La nouvelle mandature du CCPA a été lancée à Arlon le 30 septembre 2025 et rassemble déjà 19 Conseils Consultatifs Communaux des Aînés sur les 29 qui existent sur le territoire avec une assemblée composée de **77 membres** (effectifs et suppléants).

Le rôle du CCPA est essentiel à plusieurs niveaux :

- il permet de faire entendre la voix des séniors ;
- il contribue à éclairer et enrichir les décisions politiques ;
- il favorise le dialogue intergénérationnel et territorial dans une province aussi vaste et diversifiée que la nôtre.

Pour entamer cette mandature, ils ont choisi de travailler sur **la thématique de l'isolement des aînés à domicile**. D'autres thématiques prioritaires seront décidées rapidement, notamment lors des premières réunions de travail.



RETOUR EN IMAGES SUR LE DÎNER DES AÎNÉS

Le **14 octobre** dernier, nos aînés ont eu l'opportunité de participer à un dîner qui a été un véritable succès, rassemblant pas moins de **120 participants** pour un après-midi propice aux retrouvailles et à la convivialité.

Le repas, préparé avec soin par un traiteur local, a été un véritable délice pour les convives. Par la suite, **un bingo** animé par nos bénévoles de la Donnerie a apporté une touche festive, qui a fait le bonheur des participants, avec notamment plusieurs prix distribués.

De plus, une table mettant en avant divers articles vestimentaires et accessoires de **la Donnerie** était mise gratuitement à disposition des convives, leur offrant ainsi l'opportunité de se faire un petit plaisir.



Agenda

DATES DES PROCHAINES ACTIVITÉS DANS NOS DIFFÉRENTS VILLAGES



13 et 14 décembre 2025 – Mussy-la-Ville – Marché de Noël

Organisateur : Cercle St Pierre

Lieu : Cercle St Pierre, Place Abbé Alexandre à Mussy-la-Ville

Horaires : le 13/12 de 14h à 20h et le 14/12 de 10h à 19h

Informations : présence du Père Noël les deux jours, stands, bar et petite restauration

17 décembre 2025 – Musson – Conférence Horticole

Organisateur : Cercle Horticole de Musson

Thème : utilisation des fleurs et plantes d'hiver pour décorer les tables des fêtes

Lieu et Horaire : Cercle St Martin, Place Abbé Goffinet 5 à Musson à 19h30

20 décembre 2025 – Musson – Marché de Noël

Organisateur : Syndicat d'initiative de Musson en collaboration avec d'autres associations

Lieu : Place Abbé Goffinet à Musson

Horaire : ouvert à partir de 14h – Père Noël à 18h

26 décembre 2025 – Musson - Concert de Noël

Organisateur : Fabrique d'église et chorale St Martin de Musson

Lieu : Eglise de Musson à 17h30

Informations : participation libre avec petit bar après le spectacle de Folie Royale

29 et 30 décembre 2025 – Musson – Mini-stage de badminton

Organisateur : Centre Sportif et Culturel de Musson

Lieu et horaire : rue de France 31 à Musson de 10h à 12h

Public concerné : enfants de 8 à 14 ans

Inscription obligatoire: <https://musson.guichet-citoyen.be>

8 février 2026 – Mussy-la-Ville – Marche ADEPS

Organisateur L'équipe des Gaumais au profit du Relais pour la Vie d'Arlon

Lieu de RDV : Cercle St Pierre, place Abbé Alexandre à Mussy-la-ville

Départ : libre entre 8h et 15h

Informations : bar et restauration

15 mars 2026 – Musson – Fête gaumaise

Organisateur Syndicat d'initiative de Musson

Lieu et horaire : Centre Sportif et Culturel de Musson, 31 rue de France de 10h à 18h

Informations : présence de nombreux artisans - repas sous réservation

Votre évènement dans le prochain agenda ? Contactez ingrid.heintz@musson.be

Une question pour l'autorisation de votre évènement ? florence.gofflot@musson.be



Route Gennevaux - Baranzy

Renseignements pratiques concernant l'Administration communale

Horaires d'ouverture des services

Place de l'Abbé Goffinet 1 à 6750 Musson

Lundi : de 9h à 12h et de 14h à 16h

Mardi : de 9h à 12h

Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h

Jeudi : 9h à 12h et de 14h à 16h

Vendredi : de 9h à 12h

Samedi : de 9h à 11h (sauf en juillet et août)



Services communaux :

Etat civil/Population/Cimetières : 063/ 38 08 40

ou 063/ 38 08 41 ou 063/ 38 08 42

Direction générale : 063/ 38 08 55

Urbanisme/Environnement : 063/ 38 08 56

Finances : 063/ 38 08 46

Taxes / Eau : 063/ 38 08 58

Travaux : 063/ 23 48 96 ou 0485/ 53 79 44

Accueil extrascolaire/Jeunesse : 063/ 38 08 49

Centre sportif et culturel : 063/ 67 53 72

Energie/Logement : 063/ 38 08 59

EPN/Communication: 063/ 38 08 44

Prévention/Sécurité / Arrêté de police : 063/ 38 08 52

ALE/Repasserie : 063/ 38 08 57

CPAS : 063/24 02 82

Ecole communale de Mussy-la-Ville : 063/67 86 57

N'hésitez pas à consulter régulièrement notre site internet www.musson.be ainsi que nos publications sur la page Facebook « Commune de Musson ». Vos idées sont aussi les bienvenues.